

Date : 14/05/2024

De la part de service communication  
04 79 60 23 05 - communication@mairie-chambery.fr

### Entrée nord de Chambéry : une étape décisive

Depuis 2019, des travaux d'aménagement sont entrepris dans la zone d'entrée nord de Chambéry, qui connaît une transformation significative. Ces initiatives ont pour objectif principal d'optimiser les déplacements dans leur ensemble, avec une attention particulière portée à l'anticipation des flux générés par l'écoquartier Vetrotex, le parc d'activités du Grand Verger, ainsi que les accès au Chambéry Savoie Stadium, au centre funéraire et à la piscine, parmi d'autres infrastructures.

En 2021, la municipalité a souhaité organiser une concertation avec les habitants sur le projet d'aménagement des voiries principales du secteur centre-nord. Cette concertation a notamment permis de faire ressortir deux priorités pour les Chambériens :

- préservation des arbres composant l'alignement de l'avenue de la Boisse ;
- amélioration de la desserte du quartier en transports en commun.

Dans les échanges avec les partenaires institutionnels impliqués, la Ville de Chambéry s'est employée à défendre ces priorités : des études complémentaires ont donc été commandées pour aboutir à une solution enrichie par rapport au projet initial, qui permet de mieux répondre à ces deux exigences. Ces études réalisées, le Conseil municipal a voté, le lundi 13 mai 2024, un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération Grand Chambéry qui entérine ce projet bonifié. Celui-ci permet de mieux concilier les attentes de chacune des parties, y compris la vigilance du Département pour la suppression des remontées de files excessives en sortie de VRU.

Le projet prévoit désormais :

- la création de l'arrêt de bus « Polygone » sur l'avenue du Grand Verger, permettant une meilleure pénétration des transports en commun dans le quartier (ligne A et 2) ;
- la création d'une voie de bus en site propre sur une partie de l'avenue du Grand Verger ;
- la mise en sens unique entrant de l'avenue du Grand Verger (calibrée à 3 voies) ;
- la mise en sens unique sortant de l'avenue de la Boisse à partir du nouveau pont (calibrée à 2 voies) ;
- un nouveau barreau en sens unique Grand Verger vers Boisse (calibré à 3 voies), avec la mise en service du nouveau pont sur la Leysse ;
- la création d'une voie directe pour les bus sous l'échangeur d'entrée de la VRU qui permet un gain de temps aux bus entrants dans la ville ;
- le développement du réseau cyclable sur des pistes cyclables maillé par 3 axes nord/sud et est/ouest ;
- l'aménagement systématique de cheminements piétons et des traversées piétonnes.

Ces aménagements permettent notamment de gagner 3 minutes en heure de pointe sur le trajet de la ligne de bus Chrono A, le faisant passer de 22 minutes en moyenne à 19 minutes.

.../...

## IMPACT SUR LA VEGETATION : PRESERVATION DE L'ALIGNEMENT DE L'AVENUE DE LA BOISSE

Le projet d'aménagement des voiries principales de centre-nord illustre la ligne de conduite nouvelle de la municipalité en matière de gestion de son patrimoine arboricole : éviter, réduire, compenser.

Les arbres en ville offrent des services précieux : ils produisent de l'humidité et rafraîchissent l'air en été grâce à l'ombre de leur feuillage, ils captent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère pour le transformer en biomasse végétale, ils purifient l'air en produisant de grandes quantités d'oxygène, ils sont des oasis de biodiversité en étant tout à la fois source de nourriture et un abri confortable.

C'est pourquoi la municipalité de Chambéry a pour objectif de préserver au maximum ses arbres. Lorsqu'un projet d'aménagement menace certains sujets, il doit être adapté autant que possible afin de préserver le maximum d'arbres.

En l'espèce, le projet d'aménagement retenu oblige à supprimer 10 arbres sur l'avenue de la Boisse, contre 39 abattages prévus dans le projet initial. Parmi ces 10 arbres, 2 arbres ont déjà été abattus en 2021 et 2023 vu leur état sanitaire très dégradé et la dangerosité qu'ils représentaient. Par ailleurs, 8 arbres devront être abattus sur l'avenue du Grand Verger.

En compensation de ces abattages, au moins 65 arbres seront plantés : le secteur comptera donc au moins 47 arbres supplémentaires à la fin des travaux.

Le projet prévoit également 6 400 m<sup>2</sup> d'espaces verts supplémentaires.

## LE CALENDRIER DES OPERATIONS

L'opération se déroulera en trois phases successives :

- 2025 - Phase 1 : aménagement de l'avenue de la Boisse, mise en service du pont sur la Leysse ;
- 2026 – Phase 2 : aménagement de l'avenue du Grand Verger, sortie VRU et mise en place du sens unique général ;
- 2026 jusqu'au premier semestre 2027 – Phase 3 : aménagement de l'avenue des Landiers, carrefour du pont des Chèvres et réalisation d'un raccourci pour les bus.

## LE FINANCEMENT

La Ville de Chambéry réalise cet aménagement en co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération Grand Chambéry. Le Département de la Savoie s'est engagé à financer cette opération pour plus de 4,5 millions d'euros. La Ville de Chambéry et Grand Chambéry prendront en charge le reste des investissements nécessaires pour moitié chacune. Les travaux restant à engager sont évalués à 8,4 millions d'euros (études et maîtrises d'œuvres comprises).

